

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 16 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/12/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/12/2022.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à Mme BINARD Lydie, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à M. GODREAU Bruno

Excusé(s) : Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Evelyne

2022/108 – Commissions communales - modification de la délibération n° 2020/038 du 05/06/2022

Vu la délibération n° 2020/038 en date du 5 juin 2020 relative à la constitution des Commissions communales,

Vu la démission de M. Bruno GALLIEN,

Vu l'installation de M. Francis DAUDIN, Conseiller Municipal, en remplacement de M. Bruno GALLIEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération n° 2020/038 en date du 5 juin 2020 comme suit :

Commission Travaux

La Commission des travaux est composée des membres suivants :

Jean-Yves RICHARD
Bernard GENDRON
Bruno GODREAU
Francis DAUDIN

Commission Culture, Tourisme, Communication

La Commission Culture, Tourisme, Communication est composée des membres suivants :

Bruno GODREAU
Yann CHARDRON
Lydie BINARD
Emilie SINNAEVE
Raymond de MALHERBE
Sylvie GAGNARD

Koffi GHYAMPHY
Patricia TROTIN
Francis DAUDIN

Les autres termes de la délibération sont inchangés.

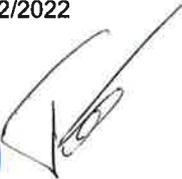
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/12/2022

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme MOREAU Evelyne

